

Relève PME

Newsletter #13, le 23 avril 2026

- [Nouveau service : trouvez l'expert qu'il vous faut pour votre transmission](#)
- [Parcourir les +160 annonces de cession](#)
- [Vous recherchez un repreneur ? Parcourez +580 profils](#)
- [Publier mon annonce gratuitement en 2min](#)
- [Participer à la séance d'information dédiée aux entreprises du secteur de la construction à Genève](#)



Les actualités du mois

#1 - Imposition individuelle acceptée : ce qui change pour les dirigeants de PME

Le 8 mars 2026, les Suisses ont accepté à 54,2% la loi fédérale sur l'imposition individuelle. Chaque contribuable sera désormais imposé séparément, quel que soit son état civil. **Pour les couples d'entrepreneurs qui tirent des revenus d'une même PME, la répartition de la rémunération entre conjoints deviendra un paramètre fiscal à part entière.** Les couples à double revenu comparable devraient payer moins d'impôts, tandis que les ménages à revenu d'ici 2032 au plus tard. **Un changement à anticiper dès maintenant pour les dirigeants qui planifient leur transmission.** [En savoir plus](#)

#2 - Droits de douane américains : les PME exportatrices suisses toujours dans l'incertitude

Après l'invalidation partielle des droits de douane par la Cour suprême américaine en février 2026, **Donald Trump a riposté en relevant la taxe mondiale à 15%.** Pour les PME suisses exportatrices, le flou persiste. Près de 2 milliards de dollars de droits de douane ont été prélevés sur les marchandises suisses entre avril et novembre 2025. Plusieurs entreprises, dont Swatch et Breitling, réclament des remboursements. Le SECO poursuit les négociations en vue d'un accord commercial contraignant avec Washington. **Pour les dirigeants de PME qui envisagent une cession, ce contexte incertain pèse directement sur les valorisations et le calendrier des opérations.** [En savoir plus](#)

#3 - Retraits en capital de la prévoyance : le Parlement refuse la hausse d'imposition

Bonne nouvelle pour les dirigeants de PME qui préparent leur cession. En mars 2026, le Conseil national a rejeté la proposition du Conseil fédéral visant à augmenter l'imposition des retraits en capital du 2e et du 3e pilier. Cette mesure faisait partie du programme d'économies budgétaires de la Confédération. Après le refus du Conseil des États en décembre 2025, c'est donc un rejet définitif. **Pour les cédants qui envisagent un retrait de leur capital de prévoyance au moment de la transmission de leur entreprise, le régime fiscal actuel est maintenu.** Une raison de plus de bien planifier les aspects patrimoniaux de sa cession avec un spécialiste. [En savoir plus](#)

La statistique du mois

Saviez-vous que **16% des propriétaires de PME suisses** souhaitant transmettre leur entreprise doutent de pouvoir trouver un candidat à la reprise ? Autrement dit, près d'un cédant sur six craint de ne pas trouver de repreneur. Ce chiffre rappelle l'importance de s'y prendre tôt et de maximiser la visibilité de son projet de cession, que ce soit via des plateformes spécialisées, l'accompagnement d'experts ou le recours à son réseau professionnel. [En savoir plus](#)



L'événement du mois

Séance d'information dédiée aux entreprises du secteur de la construction

La FMB organise une séance d'information dédiée aux entreprises du secteur de la construction exclusivement réservée aux entreprises membres des associations affiliées à la FMB.

Cette séance d'information aura lieu le 27 mai dans les locaux de la FMB à Petit-Lancy, de 17h à 19h.

Pour vous inscrire, merci de contacter la FMB :
[+41 22 339 90 00](tel:+41223399000)
info@fmb-ge.ch

Date limite d'inscription : 22/05/2026.



Petit-Lancy
Séance d'information dédiée aux entreprises du secteur de la construction

Organisée par : FMB
 FÉDÉRATION GÉNEVOISE DES MÉTIERS DU BÂTIMENT

Le document du mois

Le contrat de cession

En quoi ce document peut-il vous être utile ?

- Pour formaliser juridiquement la vente d'une entreprise entre le cédant et le repreneur
- Pour définir les conditions de la transaction telles que le prix, les modalités de paiement, les garanties, etc.
- Pour sécuriser la transmission en précisant les engagements de chaque partie.



[Découvrir ce document](#)

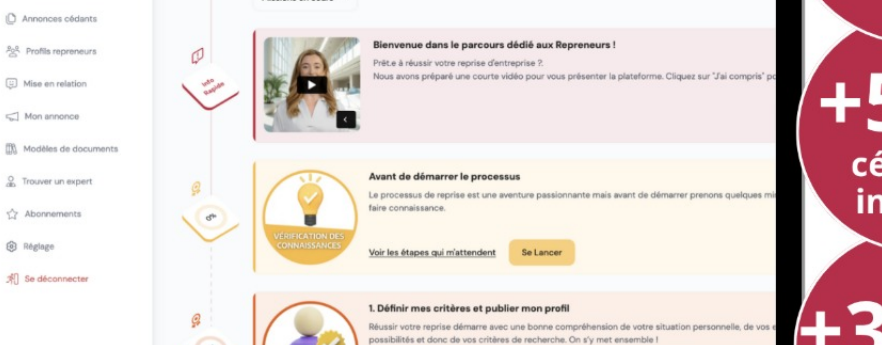
*Un abonnement Utilisateur+ est requis

NOUVEAU

Vous recherchez un expert pour vous aider dans le cadre de votre transmission ?

Faites appel au service de mise en relation de Relève PME, simple, rapide et sans engagement, et obtenez des devis de la part d'experts reconnus de la transmission en Suisse romande pour les services suivants :

- [Rédaction de LOI](#)
- [Rédaction de contrat de cession](#)
- [Rédaction de contrat d'achat](#)
- [Réalisation de Due Diligence](#)
- [Évaluation et Valorisation d'entreprise](#)
- [Demandes personnalisées](#)



[Je veux être aidé par un expert](#)

Cela fait quelques temps que vous n'êtes pas allé sur la plateforme ? C'est le moment !

+760 annonces
+590 cédants inscrits
+3070 repreneurs inscrits

[Me connecter à la plateforme](#)

[Publier une annonce GRATUITEMENT](#)

Des questions ? Suggestions ?
Notre équipe est à votre écoute
 Répondez simplement à cet email

À bientôt sur Relève PME, la plateforme la plus complète de Suisse romande pour réussir votre transmission !

Copyright © 2026 Association Relève PME, Tous droits réservés.

Vous recevez cet email car vous vous êtes inscrits sur notre site internet.

Nos informations :

Association Relève PME Route du lac 2 Paudex 1094 Switzerland

Vous souhaitez modifier vos préférences ?

Vous pouvez [mettre à jour vos préférences](#) ou [se désinscrire de la liste de distribution](#).